



Trouble du développement intellectuel

Cognition et apprentissages

5 juillet 2022

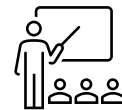
La cognition c'est comment utiliser ce qu'on sait et ce qu'on connaît.

- Par exemple, comprendre une information, retenir une information.



Un apprentissage, c'est apprendre pour développer ses compétences.

- Par exemple, apprendre à lire l'heure, apprendre à nager.



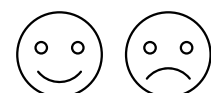
Pour travailler la cognition et apprendre des choses, il est important de connaître la personne :

- son langage ;
- si elle retient une information ;
- si elle peut se concentrer ;
- si elle peut faire des mouvements précis avec ses mains.



Il faut aussi savoir :

- si la personne arrive à gérer ses émotions ;
- si la personne a confiance en elle.



Il est important d'avoir des objectifs pour apprendre.



Il faut aussi prendre en compte :

- les capacités de la personne ;
- son milieu culturel ;
- si la personne maîtrise les informations qu'on lui donne.



Il faut faire des activités pour apprendre des choses.



Pour cela, il faut se baser sur les points forts de la personne.

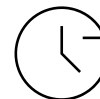


Pour cela, il faut faire attention si :

- la personne est vite fatiguée ;
- la personne a du mal à faire une chose.



Attention, les activités ne doivent pas être trop longues



La personne doit comprendre pourquoi elle fait une activité.



Il est important d'encourager la personne à apprendre des choses.



Il faut faire des choses faciles.



Il faut aussi essayer de faire des choses difficiles.



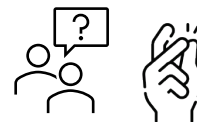
Ces choses doivent servir à la personne tous les jours.

- Par exemple, apprendre à se faire à manger, apprendre à faire ses courses.



Il est important de parler avec la personne sur ce qu'elle apprend. Cela permet de savoir :

- si c'est facile pour elle ;
- si c'est difficile pour elle.



Cela permet de changer ce qu'elle apprend pour qu'elle arrive à faire de nouvelles choses.



Ce document en facile à lire et à comprendre a été élaboré et relu par des professionnels et des personnes concernées, dans le cadre des recommandations de la HAS sur « l'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel ».

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr